

Procès verbal

Le mercredi 02 juillet 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 24 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Raymond DESILLE.

Secrétaire de la séance : Gérard ALAIRE

Présents : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Dominique SOUCHET

Représentés : Thomas RAMBEAU représenté par Raymond DESILLE

Absents et excusés : Erwann BELLY, Florent BOUILLAUD

Ordre du jour :

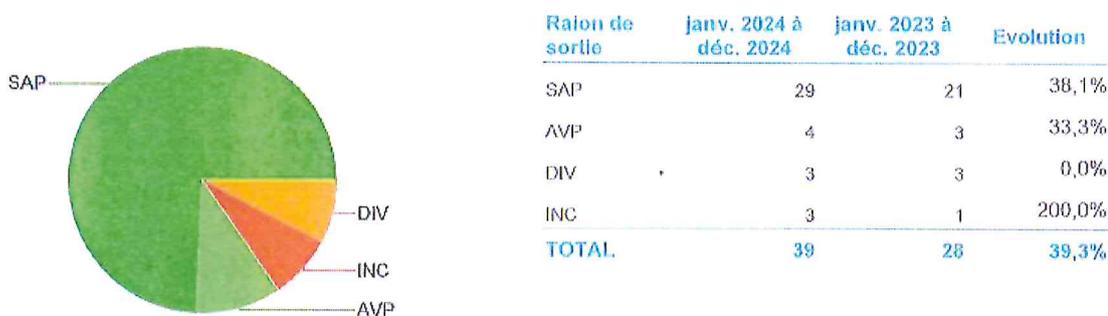
- 1- Présentation du bilan d'intervention 2024 par le lieutenant Sébastien TARIF, chef du centre de secours des pompiers de Surgères.
- 2- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2025.
- 3- Déclaration(s) d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 4- Demande numérotation de voirie - immeuble situé rue d'en Haut et cadastré A768-A722.
- 5- Délibération sur la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes Aunis-Sud en vue du renouvellement général des conseils municipaux en 2026.
- 6- Projet éolien sur la commune de Puyravault.
- 7- Compte-rendu du conseil d'école du 12 juin dernier.
- 8- Divers.

Début de séance : 20 heures 00

1- Présentation du bilan d'intervention 2024 par le lieutenant Valentin RAVON, adjoint du centre de secours des pompiers de Surgères.

Le lieutenant Valentin RAVON présente le bilan d'intervention 2024 de la commune de Puyravault :

Répartition des interventions par raisons de sortie de janv. 2024 à déc. 2024



SAP : Service à la personne - AVP : Accident voie publique - INC : Incendie - DIV : Divers

2- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2025.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier procès-verbal.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2025.

3- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, A272, 12 rue d'en Haut - A730 route du Désert - C233 - rue Pierre François Audry (N° DE_028_2025)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A272 d'une superficie de 965 m² et situé 12 rue d'en Haut à Blameré.
- par Maître Rebecca BOUCHEREAUD, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A730 d'une superficie de 126 m² et situé route du Désert à Blameré.
- par Maître Rebecca BOUCHEREAUD, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C233 d'une superficie de 126 m² et situé rue Pierre François Audry.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces biens.

4- Mise à jour de la numérotation de la voirie (N° DE_029_2025)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de procéder à la Mise à jour de la numérotation de la voirie des immeubles situés :

- Rue d'en Haut, cadastré A768 - A772
- Rue d'en Haut, cadastré A793 - A796
- Chemin de la Fontaine, cadastré A252- A253

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer le numéro :

- 327 (numérotation métrique) Rue d'en Haut, pour l'immeuble cadastré A768 - A772.
- 355 (numérotation métrique) Rue d'en Haut, pour l'immeuble cadastré A793 - A796.
- 67 (numérotation métrique) chemin de la Fontaine, pour l'immeuble cadastré A252- A253

et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5- Répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud en vue du renouvellement général des conseils municipaux 2026 (N° DE 031 2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-6-1,

Considérant qu'en répartition dite de droit commun, le Conseil de la Communauté de Communes Aunis Sud sera composé, à partir du renouvellement général des Conseils Municipaux de 2026, de 41 sièges, répartis ainsi que suit :

Commune	Population municipale	Nombre de sièges
Surgères	6 861	9
Aigrefeuille d'Aunis	4 578	6
Le Thou	2 085	2
Saint Georges du Bois	1 869	2
Ciré d'Aunis	1 560	2
Saint Pierre La Noue	1 498	2
Forges	1 323	1
Saint Mard	1 244	1
La Devise	1 196	1
Chambon	985	1
Marsais	956	1
Bouhet	910	1
Saint Saturnin du Bois	910	1
Genouillé	889	1
Ardillières	877	1
Ballon	823	1
Landrais	798	1
Virson	738	1
Puyravault	723	1

Vouhé	657	1
Saint Pierre d'Amilly	564	1
Breuil la Réorte	473	1
Saint Crépin	346	1
Anais	318	1
Total	33 181	41

Considérant la possibilité de bénéficier de 10 sièges supplémentaires maximum, répartis en accord local, en attribuant un siège supplémentaire aux communes n'en ayant qu'un à la répartition à la proportionnelle, à l'exclusion des communes ayant un siège de droit,

Considérant que cet accord local doit être adopté par la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale de l'EPCI, ou par les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale de l'EPCI, majorité qui doit comprendre la commune ayant la population la plus nombreuse si elle est supérieure au quart de la population totale de l'EPCI ;

Considérant que les délibérations des Conseils Municipaux doivent intervenir au plus tard le 31 Août 2025,

Monsieur le Maire explique qu'en application des textes un accord local pourrait être trouvé pour la composition du conseil de la Communauté de Communes Aunis Sud à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2026.

Une proposition d'accord local a été adoptée en conseil communautaire. Cette proposition est la suivante :

Commune	Population municipale	Nombre de sièges - DC	Accord local proposé
Surgères	6 861	9	9
Aigrefeuille d'Aunis	4 578	6	6
Le Thou	2 085	2	2
Saint Georges du Bois	1 869	2	2
Ciré d'Aunis	1 560	2	2
Saint Pierre La Noue	1 498	2	2
Forges	1 323	1	2
Saint Mard	1 244	1	2
La Devise	1 196	1	2
Chambon	985	1	2
Marsais	956	1	2
Bouhet	910	1	2
Saint Saturnin du Bois	910	1	2
Genouillé	889	1	2
Ardillières	877	1	2
Ballon	823	1	2
Landrais	798	1	1
Virson	738	1	1
Puyravault	723	1	1
Vouhé	657	1	1
Saint Pierre d'Amilly	564	1	1
Breuil la Réorte	473	1	1
Saint Crépin	346	1	1
Anais	318	1	1
Total	33 181	41	51

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'accord local proposé portant le nombre de conseillers communautaires de la communauté de communes Aunis Sud à 51 et répartis ainsi que suit :

Commune	Population municipale	Accord local proposé
Surgères	6 861	9
Aigrefeuille d'Aunis	4 578	6
Le Thou	2 085	2
Saint Georges du Bois	1 869	2
Ciré d'Aunis	1 560	2
Saint Pierre La Noue	1 498	2
Forges	1 323	2
Saint Mard	1 244	2
La Devise	1 196	2
Chambon	985	2
Marsais	956	2
Bouhet	910	2
Saint Saturnin du Bois	910	2
Genouillé	889	2
Ardillières	877	2
Ballon	823	2
Landrais	798	1
Virson	738	1
Puyravault	723	1
Vouhé	657	1
Saint Pierre d'Amilly	564	1
Breuil la Réorte	473	1
Saint Crépin	346	1
Anais	318	1
Total	33 181	51

- Prend bonne note que cet accord local, s'il est approuvé par les conseils municipaux des 24 communes dans les conditions de majorité qualifiée requises au plus tard le 31 août 2025 fera l'objet d'un arrêté préfectoral.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

6- Projet éolien sur la commune de Puyravault.

C'est avec consternation que Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Volkswind envisage un nouveau projet (6 éoliennes) sur la commune de PUYRAVAULT alors que l'installation du parc Chambon-Puyravault (8 éoliennes) n'est pas encore finalisé.

Malgré leur engagement de ne pas créer de nouveaux parcs éoliens sur la commune, la société Volkswind continue à contacter les propriétaires terriens pour ce nouveau projet.

Monsieur le Maire affirme qu'à aucun moment la société Volkswind a pris contact pour nous informer de ce nouveau projet.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres de l'assemblée à savoir si OUI ou NON, ils souhaitent d'autres éoliennes sur la commune.

- Considérant que l'emplacement des éoliennes est identique aux 4 éoliennes refusées par le courrier préfectoral du 16 janvier 2020 (parc Chambon-Puyravault),

- Considérant que ce projet est dans une zone non favorable aux projets éoliens dans le cadre des ZAEnR délibéré en conseil municipal en décembre 2023,
- Considérant que ce projet se situe autour d'un corridor écologique (Trame Verte et Bleue – PLUI Aunis-Sud),
- Considérant la proximité des habitations (tout juste 500 mètres),
- Considérant la proximité de nombreux espaces boisés classés et d'un arbre remarquable,
- Considérant l'effet d'encerclement (avec le projet d'éoliennes sur Vouhé) et de concentration sur un même secteur de 14 éoliennes,
- Considérant que la Communauté de Communes ne prévoit pas de nouveaux projets éoliens dans le cadre de son PCAET,
- Considérant que ce projet va fortement impacter la population de nos 2 villages (Blameré et Puyravault), pollution visuelle, risque pour la santé, impact sur l'environnement et la biodiversité, dépréciation de l'immobilier....,

Après en avoir délibéré, excepté un membre du conseil, propriétaire terrien potentiellement impacté par ce nouveau projet,

- décide, à la majorité des voix, de s'opposer à l'installation de nouvelles éoliennes sur la commune de Puyravault.

NON 11 voix - OUI 0 voix - Non votant 1

- autorise Monsieur le Maire à envoyer un courrier aux dirigeants de la société Volkswind, demandant solennellement d'abandonner ce projet et tout nouveau projet sur la commune avec copie à Monsieur le Préfet, Madame la Sous-préfète et la DREAL.

7- Compte-rendu du conseil d'école du 12 juin dernier. Rapporteur Marie-Laure FELIX

Le conseil d'école a eu lieu le 12 juin dernier.

Les principaux points évoqués :

- Rappel du rôle des délégués de parents d'élèves.
- Les prévisions des effectifs pour la rentrée 2025 : 104 élèves attendus sur le RPI (37 élèves à Puyravault et 67 à Vouhé).
- L'équipe enseignante remercie les 2 municipalités pour leur participation financière 2 500 € chacune pour le projet classe de découverte des châteaux de la Loire prévu en mai 2026.

Le compte-rendu est affiché au tableau d'affichage de l'école.

8- Divers.

- Concernant la création de l'aire de sport et de jeux dont les travaux se chiffrent à 72 557,50 € HT (87 069 € TTC), Monsieur le Maire informe que l'Etat accorde une subvention de 18 139,38 € et le Département une subvention de 29 023 €.

Le CAUE propose de mener une démarche participative auprès des futurs usagers du site le 26 juillet prochain de 10h à 12h30.

Objectifs :

- * *Réfléchir de façon collective avec les usagers à l'aménagement du site en intégrant les jeux et agrès prévus par la municipalité et en tenant compte des pratiques de tous.*
- * *Proposer des scénarios d'aménagement qui répondent aux besoins du commun.*

A suivre.

- Le solde de la subvention au titre du fonds vert d'un montant de 21 738,57 € pour l'enfouissement des réseaux a été versé.
- Le conseil municipal n'est pas favorable pour récupérer les truffiers proposés par M. LAMOUREUX Ludovic. Après consultation de spécialiste, la replantation n'est pas possible.

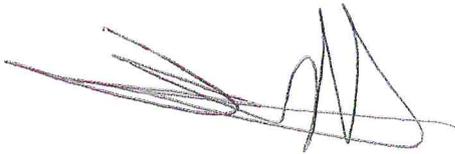
- La commune propose une journée festive le lundi 14 juillet dès 12h30 à l'espace du Ruisseau, en offrant l'apéritif et le plat saucisse grillée/frites. Réponse pour le samedi 05 juillet 2025 dernier délai. Pensez à prévoir entrées, fromage, desserts, boissons et vos couverts.
- Prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 27 août 2025 à 20 h.

En fin de réunion Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a toujours l'enthousiasme et la passion pour sa fonction qu'il sollicitera à nouveau la confiance des habitants de nos deux villages aux élections municipales de mars 2026. Même si le mandat n'est pas terminé, le Maire remercie les conseillers pour leur travail accompli et le bon esprit qui a animé le conseil.

Lors du tour de table, chaque conseiller s'exprime sur son souhait de continuer ou non cette aventure commune pour un éventuel futur mandat.

Fin de séance : 22 heures 00

Raymond DESILLE
Président de séance



Gérard ALAIRE
Secrétaire de séance

